Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_117-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_117

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Mise à jour des demandes de subventions pour des opérations inscrites au Budget d'investissement 2020 - Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) de la Dracénie 2017-2020

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :
Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_117-DE

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est attachée à l'équité territoriale à travers un aménagement et un développement équilibrés des territoires, prenant en compte leurs spécificités et répondant à leurs besoins propres. La Région favorise ainsi le développement à l'échelle intercommunale au travers du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET).

Dracénie Provence Verdon agglomération a signé le CRET de la Dracénie avec la Région en novembre 2017, pour une durée de 3 ans (2017-2020). Un avenant au contrat a été adopté le 20 décembre 2018, par délibération C_2018_190, issu de la clause de revoyure à mi-parcours prévue dans le contrat initial, afin de tenir compte de l'évolution des projets de l'Agglomération, des communes et des cadres d'intervention de la Région.

Sur la base de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2016-2020 et de sa clause de revoyure, adoptés par le Conseil d'agglomération par délibérations C_2016_035 du 31 mars 2016, et C_2018_114 du 28 juin 2018, et dans le cadre de son CRET, il convient que DPVa délibère chaque année sur la sollicitation financière de la Région, pour les opérations engagées.

Par délibération C_2020_017, DPVa a sollicité la Région pour les opérations qui seront engagées en 2020. Les projets ayant été affinés depuis la rédaction de la délibération précédemment citée, il convient d'actualiser celle-ci, pour certaines opérations mentionnées ci-après.

En outre, une opération en relation avec le Plan Vélo pour la Dracénie « La Vélorution » est éligible au Schéma régional des Véloroutes et voies vertes et non pas au CRET.

Les tableaux ci-après détaillent les assiettes de dépenses et les subventions sollicitées pour chaque projet au titre de 2020.

Opérations CRET	Coût HT	Subvention sollicitée au titre du CRET auprès de la Région Sud	
Eco quartier des Cadenades (Le Muy) : AMO en vue de la désignation d'un aménageur (inchangé)	110 000,00 €	30,00%	33 000,00 €
Dispositif ALABRI (inchangé)	473 600,00 €	30,00 %	142 080,00 €
Projet d'une Unité de pré-tri des déchets ménagers et assimilés : **Etude de faisabilité**	**40 000,00** €	25,00%	**10 000,00** €
Valorisation énergétique des déchets verts – investissements (inchangé)	200 000,00 €	60,00%	120 000,00 €
Dépollution des berges de l'Argens : site à l'aval de la déchèterie du Muy (inchangé)	55 000,00 €	80,00%	44 000,00 €
Schéma cyclable de la Dracénie « La Vigne à vélo » : tronçon de Sainte-Roseline (Les Arcs) à La Motte et Le Muy – Travaux d'aménagement	**596 666,00** €	30,00 %	**179 000,00 €**
Schéma cyclable de la Dracénie « La Vigne à vélo » : tronçon de Sainte-Roseline (Les Arcs) à La Motte et Le Muy – Acquisitions foncières	**50 000,00 €**	30,00 %	**15 000,00 €**
Schéma cyclable – aménagements connexes stationnements sécurisés pour vélos	**Non éligible au CRET**		
TOTAL	**1 525 266,00 €**	**35,60%**	**543 080,00 €**

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_117-DE

Opération – Schéma régional des Véloroutes et voies vertes	Coût HT	Subvention sollicitée au titre du Schéma régional auprès de la Région Sud	
Schéma cyclable – aménagements connexes stationnements sécurisés pour vélos	125 000,00 €	32,00%	40 000,00 €
TOTAL	125 000,00 €	32,00%	40 000,00 €

Sur ces opérations, tout autre partenaire public susceptible de venir en cofinancement sera également sollicité : par exemple, mais de façon non exhaustive, les fonds européens, l'État, le Conseil Départemental du Var, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), etc., dans le respect des règles de cumul des subventions.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les modifications des opérations soumises à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial de la Dracénie, et la mise à jour de leurs modalités de financement,
- approuver l'opération soumise à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Schéma régional des Véloroutes et voies vertes, et les modalités de financement,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes aux projets auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, et à solliciter toutes les subventions au taux le plus élevé possible, auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir – Fonds européens, État, Région, Département, agences, établissements publics, etc.
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents en lien avec le traitement de ces dossiers,
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.